ART. 19 N° AS613

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS613

présenté par M. Bazin, rapporteur

ARTICLE 19

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 1° D Au premier alinéa de l'article L. 5121-33, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « troisième » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'ajouter une coordination entre les dispositions de l'article 19 dans sa version issue du Sénat et l'article L. 5121-33 du code de la santé publique.